

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

**OBJET**

**Convention partenariale pour la gouvernance des études en vue de la prise d'initiative par Grand Paris Aménagement pour l'aménagement des Bords d'Eau**

**N° D\_133/2025 ( SERVICE URBANISME)**

L'an deux mil vingt-cinq, le 29 septembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 18 septembre deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. ALBOUY, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. DOURET représenté par M DERVILLEZ, Mme IN représentée par M. LEMOINE, M. POUVESLE représenté par M ASFAUX, M. ANKAOUA, représenté par M. DEYDIER, M. JEGO représenté par M ALBOUY, M. LOMBARD représenté par M. CHERON, Mme PINTO JANEIRO representee par Mme DA FONSECA.

Absente : Mme ZAIDI

Secrétaire de séance : M REGUIG

.....

**DATE  
D'AFFICHAGE**

**30 Septembre 2025**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

en exercice

**35**

présents

**26**

votants

**28**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**VU** le Code de l'Urbanisme,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2025 approuvant l'avenant n° 2 relatif à la résiliation amiable du Traité de Concession d'Aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) des Bords d'Eau conclu le 29 avril 2011,  
**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2025 actant la suppression de la ZAC des Bords d'Eau,  
**VU** le projet de convention partenariale relative à la gouvernance des études en vue d'une prise d'initiative par Grand Paris Aménagement d'une nouvelle opération d'aménagement des Bords d'Eau ci-annexé,

**CONSIDERANT** que compte-tenu des impacts significatifs sur la biodiversité du projet des Bords d'Eau tel que décrit dans le dossier de création approuvé par le Conseil Municipal le 14 décembre 2009, la commune de Montereau-Fault-Yonne et Grand Paris Aménagement, en sa qualité de concessionnaire, ont convenu de la nécessité de mettre fin à l'opération d'aménagement telle que prévue initialement,

**CONSIDERANT** le souci de proposer un parcours de logements avec une qualité de construction préservatrice de l'environnement, la Ville et GPA ont convenu d'engager des études de faisabilité sur un périmètre moins important, impactant peu la faune et la flore, limitant la consommation foncière, mais tout aussi stratégique sur le plan urbain et conforme aux prescriptions du SDRIF-E, nouvellement entrée en vigueur.

**CONSIDERANT** que Grand Paris Aménagement envisage, à l'appui des conclusions issues des études de faisabilité à mener sous sa responsabilité, la prise d'initiative d'une nouvelle opération d'aménagement sur ce périmètre,

....

**CONSIDERANT** que, dans ce contexte, la commune de Montereau-Fault-Yonne et Grand Paris Aménagement se sont rapprochés pour définir les modalités qui régissent le partenariat entre elles pour la réalisation des études en vue d'une prise d'initiative par Grand Paris Aménagement d'une nouvelle opération d'aménagement des Bords d'Eau,

**VU** l'avis favorable de la 4ème commission en date du 25 septembre 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **DECIDE à l'UNANIMITÉ (6 abstentions : M. ALBOUY - M. DEYDIER - Mme DA FONSECA - M. ANKAOUA représenté par M. DEYDIER - M. JEGO représenté par M. ALBOUY - Mme PINTO JANEIRO représentée par Mme DA FONSECA)**

- **D'APPROUVER** le projet de convention partenariale relative à la gouvernance des études en vue d'une prise d'initiative par Grand Paris Aménagement d'une nouvelle opération d'aménagement des Bords d'Eau.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention et tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération

Pour extrait conforme

Le Maire

  
James CHÉRON

